



Fonds pour le développement de la vie associative FDVA d'Ile-de-France

Appel à candidature 2018 : Formation des bénévoles

GUIDE PRATIQUE d'aide à la constitution du dossier
de justification d'une subvention



CERFA Associations

compte-rendu financier de subvention

Pour compléter les justificatifs de la subvention précédente,
se munir de :

- la demande de subvention 2017 envoyée par votre association en réponse à l'appel à candidature 2017
- et des 3 documents renvoyés par la DRJSCS à l'été 2017, à savoir :
 - la notification de subvention
 - l'arrêté attributif de subvention
 - la fiche navette annexe 2 revêtue des montants accordés à chaque action de formation

CERFA Associations compte-rendu financier de subvention

Formulaire CERFA N°15059*01

à télécharger sur :

[https://www.service-public.fr/
associations/vosdroits/R1271](https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271)



Le compte-rendu a pour objet la description des opérations comptables qui attestent de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention.

Ce compte-rendu est à retourner à l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les 6 mois suivant la fin de l'exercice au cours duquel la subvention a été accordée. Il doit obligatoirement être établi, avant toute nouvelle demande de subvention. Il doit être accompagné du dernier rapport annuel d'activité et des comptes approuvés du dernier exercice clos.

Vous pouvez ne renseigner que les cases grisees du tableau si le budget prévisionnel de l'action projetée a été présenté sous cette forme.

Le compte rendu financier est composé de trois feuillets :

1. un bilan qualitatif de l'action
2. un tableau de données chiffrées
3. l'annexe explicative du tableau

Ces fiches peuvent être adaptées par les autorités publiques en fonction de leurs priorités d'intervention.

Article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (extraits).

« Lorsque la subvention est affectée à une dépense déterminée, l'organisme de droit privé bénéficiaire doit produire un compte rendu financier qui atteste de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Le compte rendu financier est déposé auprès de l'autorité administrative qui a versé la subvention dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée. Le budget et les comptes de tout organisme de droit privé ayant reçu une subvention, la convention prévue au présent article et le compte rendu financier de la subvention doivent être communiqués à toute personne qui en fait la demande par l'autorité administrative ayant attribué la subvention ou celle qui les détient, dans les conditions prévues par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée. »



CERFA Associations

compte-rendu financier de subvention



Établir autant de comptes-rendus financiers de
subvention

que d'actions de formation financées

2. Tableau de synthèse : page 3

⑥ compléter : Exercice 2017

dans la colonne « prévision »
recopier les montants de la
demande de subvention

Montants à recopier d'après la demande de subvention CERFA n°12156*05

2. Tableau de synthèse

Exercice 20 - -

CHARGES	Prévision			Réalisation			%	PRODUITS	Prévision			Réalisation			%			
	Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%			Prévision	Réalisation	%	Prévision	Réalisation	%				
Charges directes affectées à l'action													Ressources directes affectées à l'action					
60 - Achat	0	0		70 - Vente de marchandises														
Prestations de services				Produits finis, prestations de services				74 - Subventions et subventions	0	0								
Actifs matériels et fournitures				Autres fournitures				Etat (préciser les ministères) collectifs										
ET - Services vétérinaires	0	0																
Locations, installations et mobiliers																		
Entretien et réparation																		
Assurance																		
OSD/OSD/OSD																		
Dons																		
ET - autres services	0	0																
acheteurs																		
Rémunérations, honoraires et honoraires																		
POUR LE SOUTIEN																		
Dispositions, missions																		
services techniques																		
autres																		
ET - impôts et taxes	0	0																
impôts directs sur rémunération																		
Autres impôts et taxes																		
taxes Charges de personnels	0	0																
Rémunération des personnes																		
Charges sociales																		
autres charges de personnes																		
80 - Autres charges de gestion courante																		
85 - Charges financières																		
87 - Charges opérationnelles																		
88 - Dotations aux amortissements																		
Charges indirectes affectées à l'action													Ressources propres affectées à l'action					
Charge fixe de fonctionnement																		
Frais financiers																		
Autres																		
TOTAL des charges	0	0																
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES													TOTAL des produits					
81 - Emprunt des contributions volontaires en nature	0	0																
M0 - Secours en nature																		
M1 - Mises à disposition gratuite de biens et services																		
M2 - Prestations																		
M3 - Personnel dévoué																		
TOTAL	0	0																

La subvention de€ représente% du total des produits :
(montant attribué / total des produits) x 100.

1 - Ne pas indiquer les centimes d'euro.
2 - L'entité du donateur est indiquée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financements publics soient complètes en indiquant les autres services et collectivités sollicités.
3 - Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

SIRET :
RNA : W

Page 3 sur 4

3. Données chiffrées : annexe : page 4

Page 4

Page originale, non raturée, datée, signée, + cachet

⑮ les contributions volontaires s'il y a lieu (cf. p. 6 de l'appel à candidature)

④ **cohérence** entre signature et le représentant légal

sinon joindre un pouvoir portant les 2 signatures

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.)

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :


⑮ ← Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée :

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Je soussigné(e), (nom et prénom)
représentant(e) légal(e) de l'association
certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait le : à
Signature:

* Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens matériels (matériel, véhicules, etc.) ou immobiliers. Leur inscription en compte doit être possible sans que l'association dispose d'une information quantitative et actualisée sur ses contributions volontaires en nature affectées ainsi que de méthodes d'imputation fiables; voir le guide publié sur www.association.gouv.fr.

③ ← SIRET
RNA: 

Page 4 sur 4

Annexe 1 : Bilan des actions de formation financées en 2017

- Bilan global :
à compléter et à joindre

BRJSCS IDF ANNEE 1 Bilan
FDVA d'IDF : Formation des bénévoles

1) Bilan global des actions de formation financées en 2017*

Renseignements		Partie à compléter	
Nom de l'association :			
N° SIRET :			
** Montant attribué en 2017 :			
*** Montant à justifier en 2017 (en dollars de l'année) :			
Nombre d'actions de formations :	demande :	financé :	réalisé :
	* qualifiants * in-qualifiants * hors des parcours d'expérience		
Nombre de jours de formation :			
dont mutualisation avec :			
Nombre d'actions :			
Nombre de jours :			
Nombre total de bénévoles		à former :	formés :
dont ceux issus de la mutualisation :			
Public formé	Nombre d'hommes		Nombre de femmes
Age du public formé		moins de 30 ans	de 30 ans
Actions menées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :			
Si oui, quels quartiers :		<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

* Joindre l'annexe 2 : tableau récapitulatif des demandes de formation 2017 qui vous a été retournée remplie des données recueillies au cours de la mutualisation* et si possible le tableau de subvention 2017**
** se référer à la notification de l'arrêté attributif de subvention
*** se référer à l'arrêté attributif de subvention

Document transmis en vertu de la loi n° 625 du 6 août 2005 relative aux libertés d'accès à l'information
Mise à jour octobre 2016 - 14 rue André Gide 91 - 91 000 Evry
01 61 21 00 00 - www.brdjvscs-idf.org

- Bilan qualitatif de l'action : Si les informations sont mentionnées dans le cerfa n°15059*01 « compte rendu financier », il est inutile de compléter cette page

2) Bilan qualitatif de l'action de formation financée

3) Bilan qualitatif de l'action de formation financée

N° d'ordre :

Numéro de l'action de formation :

Organisme ayant animé la formation (nom, adresse, téléphone) :

Nom de l'animateur, qualification, compétence, fonction au sein de l'association, nombre d'années de travail consacrées à la formation :

Si il y a eu d'autres formations réalisées intervenant de manière prioritaire, s'agit-il de bénévoles ?

Quelle a été l'apprentissage perçu par les bénévoles, et par le formateur, sur la formation ?

Observations complémentaires, le cas échéant :

* Joindre la fiche annexe 2017
** Joindre l'annexe de CERFA n°15059**01 « compte rendu financier » que d'actions financées
CERFA à compléter dans le tableau de compte rendu
CERFA des données complémentaires ANNEXE APPROUVES, 110 se voit par cet arrêté

Les documents comptables

joindre les comptes annuels approuvés :

- * le compte de résultat
- * le bilan comptable et l'annexe explicative
- * le dernier rapport du commissaire aux comptes,
le cas échéant

Récapitulatif de la constitution du dossier de justification d'une subvention

Les documents à envoyer dès réalisation des formations :

- CERFA n° 15059*01 : Associations compte-rendu financier de subvention, *autant de comptes-rendus que d'actions financées*
- Annexe 1 : Bilan des actions de formation financées en 2017
- Les comptes annuels approuvés: compte de résultat, bilan et annexe explicative
- Le dernier rapport du commissaire aux comptes, le cas échéant

Les justificatifs des actions de formation
subventionnées en 2017

L'ensemble des documents est à envoyer
par voie postale
au plus tard le **vendredi 26 janvier 2018**
(cachet de la poste faisant foi)

à la DRJSCS IDF / pôle social, jeunesse et vie associative
secrétariat du FDVA IDF
6/8 rue Eugène Oudiné – CS 81360
75634 PARIS cedex 13

Les justificatifs des actions de formation subventionnées en 2017

Merci de votre attention

DRJSCS IDF – novembre 2017

